

PROGRAMME

I. L'IA SOUS CONTRÔLE – CADRE JURIDIQUE ET SECURITE DES DONNEES

- AI Act
- RGPD
- Position de la CNIL
- Principes de transparence et de loyauté
- Cybersécurité
- Limites à la surveillance automatisée
- Gouvernance des algorithmes

II. L'IA ET LE DIALOGUE SOCIAL – QUELLE PLACE POUR LES IRP ?

- Consultation obligatoire du CSE
- Négociation sur les usages de l'IA
- Automatisation des PV et des processus RH
- Rôle du dialogue social dans la régulation de l'innovation

III. L'IA ET L'EMPLOI – TRANSFORMATION DES METIERS ET GESTION DES COMPETENCES

- Automatisation et redéploiement des effectifs
- Analyse prédictive
- Gestion des compétences
- Opportunités de modernisation
- Zones de risques sociaux

IV. L'IA ET LE DROIT DU TRAVAIL – QUELS IMPACTS SUR LES PRATIQUES RH ?

- Recrutement assisté par l'IA
- Licenciements
- Preuves prud'homales

V. PROPOSITION D'UNE BOÎTE A OUTILS POUR UNE IA RESPONSABLE EN ENTREPRISE

- Formation des salariés
- Chartes informatiques et clauses contractuelles
- Accord d'entreprise
- Anticipation des mutations du travail
- Sécurisation des parcours professionnels
- Surveillance et régulation de l'IA

PRÉREQUIS/NIVEAU	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	MÉTHODE PÉDAGOGIQUE
Prérequis Aucun	Connaître les principales évolutions en droit social en rapport avec l'IA Mesurer les risques encourus par l'entreprise et son dirigeant dans le cadre du déploiement de l'IA Sécuriser sa pratique et éviter les risques de contentieux	Tour de table / Exposé Atelier Cas pratiques Échanges interactifs Remise d'un support pédagogique

Evaluation des objectifs de la formation

Quizz d'auto-positionnement

Avant/Après

Animateurs

Michel DUHAUT

Julia LAUROUA

Avocats expérimentés en droit social

DUHAUT AVOCATS

Date

8 juillet 2025 de 9h00 à 12h30

Lieu

Visioconférence

Tarifs

350€ HT en Visio-conférence

Document délivré en fin de formation :

Remise d'une attestation de formation attestant l'acquisition des compétences attendues.

Evaluation des connaissances acquises : Quizz

Modalités d'accès handicap

Si la formation se déroule dans les locaux mis à disposition par DUHAUT AVOCATS, elle pourra être rendue accessible aux personnes en situation de handicap. DUHAUT AVOCATS prendra les dispositions en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire afin d'adapter les modalités pédagogiques.